



Les laboratoires académiques, sources d'énergies créatives

pour la Relance



Une initiative



Vous souhaitez bénéficier d'aides financières allant jusqu'à 75% pour le recrutement d'un doctorant dans le cadre d'un projet collaboratif de R&D ?

Clermont Auvergne
CATALYSEUR D'INNOVATION
CIFRE

Le Parcours CIFRE, votre dispositif innovant de R&D, est la solution !

En quoi consiste le Parcours CIFRE ?

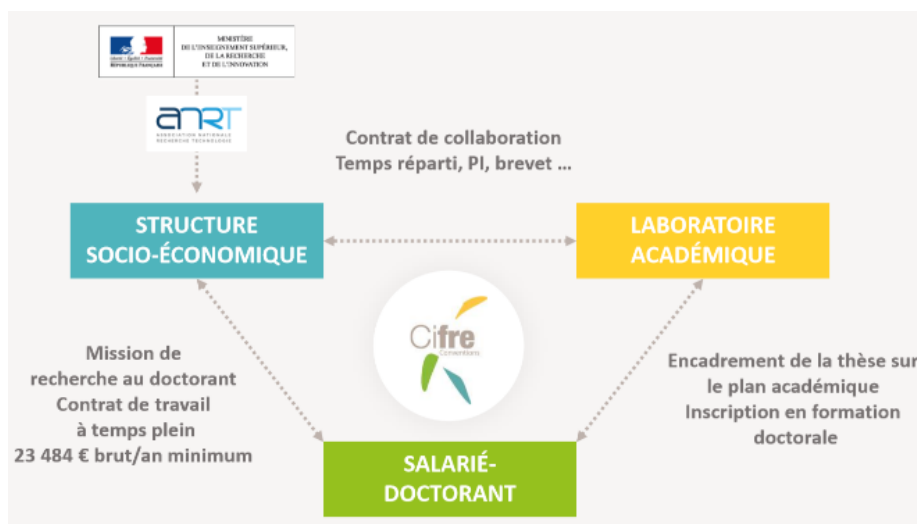
Le Parcours CIFRE permet aux entreprises d'accéder à des compétences scientifiques de haut niveau, de les intégrer pour développer une innovation et d'accroître leur compétitivité.

Il est composé de 2 dispositifs complémentaires, articulés et financés :

- **le Tremplin CIFRE**, financé par I-SITE CAP 20-25 et mis en place par le Hub Innovergne, permet de définir et de vérifier la pertinence d'un projet collaboratif de R&D avant de s'engager dans une thèse CIFRE ;
- **le dispositif CIFRE** (convention industrielle de formation par la recherche), mis en place par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, permet aux entreprises de bénéficier d'une **aide financière pour recruter un doctorant** dont les travaux de recherche, encadrés par un **laboratoire public de recherche**, conduiront à la **soutenance d'une thèse**.

Dans ce cadre, le Parcours CIFRE associe trois partenaires :

- **une entreprise**, qui confie à un doctorant un travail de recherche qui sera l'objet de sa thèse ;
- **un laboratoire de recherche public** qui assure l'encadrement scientifique du doctorant ;
- **un doctorant**, titulaire d'un diplôme conférant le grade de master.



Quels sont les bénéfices de ce dispositif ?

POUR LE DOCTORANT

- ✓ Une expérience et un travail de recherche **reconnus**.
- ✓ Une **bi-culturalité** recherchée par les employeurs.
- ✓ Un **double encadrement**.
- ✓ Des **conditions de travail et de soutenance** optimales.
- ✓ Une **employabilité démontrée** (90% dans les 6 mois).

POUR L'ENTREPRISE

- ✓ Se doter d'une **ressource humaine performante** et donc d'une **expertise** dans la résolution de problèmes complexes.
- ✓ Accéder **aux ressources et compétences scientifiques** du laboratoire public partenaire pour obtenir des **résultats de haut niveau**.
- ✓ Sécuriser le temps consacré à la **R&D**.

POUR LE LABORATOIRE

- ✓ Placer les doctorants dans des **conditions de travail optimales** et leur offrir une véritable **voie de professionnalisation**.
- ✓ Confronter ses axes stratégiques de recherche avec **les besoins des entreprises**.
- ✓ Permettre aux chercheurs de **développer de nouveaux concepts**.

Comment fonctionne le Parcours CIFRE ?

Pour **favoriser les collaborations de recherche entre le milieu académique et les entreprises** tout en contribuant à placer les doctorants dans des **conditions d'emploi optimales**, le **Parcours CIFRE** se compose de deux dispositifs complémentaires :

Le Tremplin CIFRE,

destiné au recrutement du candidat potentiel à la bourse CIFRE afin de préciser et d'affiner le futur sujet de thèse, de valider le potentiel de recherche du sujet (état de l'art, premières manipulations...), d'élaborer le dossier de demande d'aide auprès de l'ANRT et toute autre démarche nécessaire à la mise en œuvre de la thèse CIFRE.

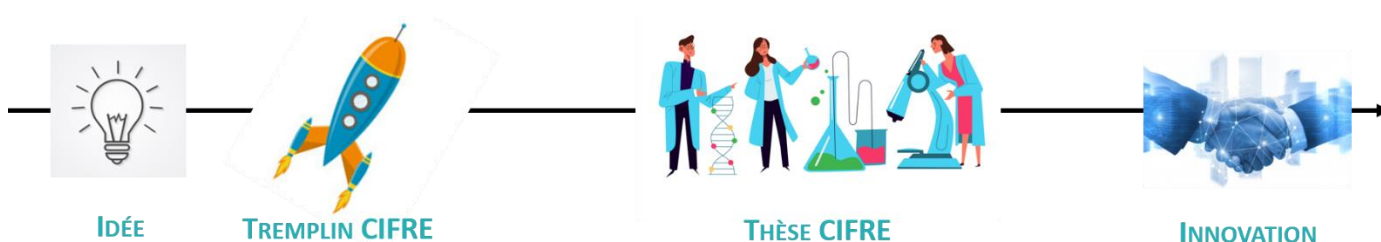


La Thèse CIFRE,

destinée au recrutement d'un doctorant au sein de votre société pour un projet de thèse (3 ans) en lui confiant une mission de recherche collaborative entre votre entreprise et un laboratoire académique.



Les étapes du parcours CIFRE se résument selon le schéma suivant :



**Clermont
Auvergne**
DEEPTeCH
Doct'up

Bon à savoir :

Si les résultats de recherche issus du Parcours CIFRE nécessitent quelques travaux complémentaires (12 mois maximum) en vue d'un transfert de technologie, Clermont Auvergne Innovation peut vous proposer de mobiliser l'Offre DOCT'UP.

<https://clermontauvergneinnovation.fr/chercheurs/special-doctorants-et-jeunes-docteurs/>

Quelles sont les modalités de financement ?

Le Tremplin CIFRE

Le laboratoire académique peut bénéficier d'un **financement de 6 mois maximum à hauteur de 10 k€** pour la rémunération du candidat à la thèse CIFRE et des frais spécifiques.

La Thèse CIFRE

L'entreprise peut bénéficier d'une **subvention sur une durée de 36 mois** pour l'embauche d'un doctorant, en plus d'être potentiellement éligible au **Crédit Impôt Recherche**.

⇒ **La totalité du financement peut couvrir jusqu'à 75% du salaire brut chargé.**



Bon à savoir :

Les travaux des doctorants sont éligibles au CIR selon les mêmes critères que pour tout chercheur ou ingénieur travaillant dans l'entreprise. Le CIR correspondant est, chaque année, égal à 30% du coût salarial brut chargé du doctorant CIFRE, augmenté d'un coût forfaitaire d'environnement de 50% et diminué de la subvention versée par l'ANRT.

Quels sont les critères d'éligibilité ?

LE DOCTORANT

- ✓ Être titulaire ou en cours d'obtention du **diplôme de grade master**.
- ✓ Ne pas être inscrit en thèse depuis **plus de 9 mois** à la date de dépôt.
- ✓ Ne pas être embauché par l'entreprise depuis **plus de 9 mois** à la date de dépôt, hors période de stages et d'apprentissage.

L'ENTREPRISE

- ✓ Structure implantée sur le **territoire français**.
- ✓ **Sans condition de taille** : PME, ETI, grand groupe, association, collectivité territoriale, chambre consulaire, etc.
- ✓ Sauf si la mission principale est d'exercer une ou des activités mentionnées aux articles **L 112-1** du Code de la Recherche et **L 123-3** du Code de l'Éducation.

LE LABORATOIRE

- ✓ Implanté dans **une université** ou **une école**.
- ✓ Rattaché à un **organisme public de recherche**.

Pour toutes informations complémentaires : developpement-innovation@clermontauvergneinnovation.com